

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.054

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 23 mai, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mai 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 mai 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP)

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) est une instance consultative, composée de quinze membres au maximum, et qui associe :

- 5 à 8 élus ;
- 3 représentants de l'Etat : le Préfet, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou leurs représentants ;
- 3 personnes qualifiées, choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre d'intérêts économiques locaux.
- L'Architecte des Bâtiments de France qui siège avec voix consultative.

Cette commission était jusqu'à présent composée de :

- 8 représentants de la commune, dont le Maire, Président,
- 3 représentants de l'Etat ;
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant.
- 3 personnalités qualifiées :
 - M. Jean GUESDON, au titre de l'association « Les Amis du Parc » ;
 - M. André THUAL, au titre de l'association « Royan Vaux Environnement » ;
 - M. Michel GALLICE, au titre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime ;
- L'Architecte des Bâtiments de France, siégeant avec voix consultative.

Suite au décès de M. Jean GUESDON, il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Patrick MORANDEAU au titre de l'association « Les Amis du Parc ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le code du patrimoine,
- Vu la loi du 12 juillet 2010,
- Vu le décret du 19 décembre 2011,
- Vu la délibération du conseil municipal du 8 février 1996,
- Vu la délibération du conseil municipal du 9 février 2012,
- Vu l'arrêté du préfet de région du 22 avril 1996,
- Après en avoir délibéré,

D É S I G N E

- M. Patrick MORANDEAU en remplacement de M. Jean GUESDON au sein de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (C.L.A.V.A.P) au titre de l'association « Les Amis du Parc »,

D É C I D E

- que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, une publication sera faite au recueil des actes administratifs de la Ville de ROYAN et elle sera affichée en mairie durant un mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2019

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH